

DECLARATION COMMUNE FO-CFDT-CFTC-CGC AU CA DU 29 JUIN 2021

Lors du Comité de Suivi du 2 juin dernier, le rapport présenté par le Directeur de la CANSSM a permis de constater que la plupart des objectifs fixés dans la C.O.G 2018 -2021 ont été atteints. Des restructurations, des réorganisations ont été initiées, et l'offre de santé du Régime « FILIERIS », a pu continuer à s'adapter aux besoins de santé des populations. Tous les efforts engagés depuis 2014 ont permis à FILIERIS de devenir un acteur en santé fiable et incontournable. La crise sanitaire et la pandémie ont légitimé sa place dans le paysage de la santé et personne aujourd'hui ne peut contester son utilité, FILIERIS est devenue indispensable sur les territoires où elle est implantée.

Les Fédérations de Mineurs FO-C.F.D.T-C.F.T.C.-C.G.C, ont accompagné toutes les évolutions, notamment depuis 2014 car elles ne voulaient pas subir les transformations mais être acteurs dans l'évolution du Régime, de ses structures, de son offre de santé et sa valorisation.

Cette valorisation, il est légitime de la poursuivre aujourd'hui, au regard des résultats, au regard des efforts consentis, au regard de l'utilité et de la pertinence de FILIERIS au travers d'une nouvelle C.O.G, qui devra s'inscrire dans la continuité de celle qui arrive bientôt à son terme.

Les Fédérations FO-C.F.D.T-C.F.T.C.-C.G.C demandent que dès aujourd'hui, le voile soit levé et que soit acté qu'une nouvelle C.O.G 2022-2026 puisse permettre de continuer dans la sérénité, à valoriser, développer l'offre de santé FILIERIS de façon à la consolider afin de continuer à servir au mieux l'ensemble des populations mais aussi pour nous permettre de suivre l'accompagnement des affiliés miniers.

Les Fédérations FO-C.F.D.T-C.F.T.C.-C.G.C veulent être associés aux réflexions et aux discussions pour l'élaboration de cette nouvelle C.O.G qui fixera les enjeux, les évolutions futures et qui constituera la feuille de route pour les 4 années à venir.

Les Fédérations FO-C.F.D.T-C.F.T.C.-C.G.C demandent que, pour avancer dans la confiance, les engagements pris pour les affiliés et le personnel, depuis 2012, devront être tenus, actés et repris dans cette nouvelle C.O.G.